



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 843-4-2024

RÈGLEMENT NUMERO 843-4-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMERO 843-2015
CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE AU REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES ET DES RÈGLES S'Y RAPPORTANT

CE RÈGLEMENT VISE À MODIFIER L'ARTICLE 5 AFIN DE PRÉCISER LA DATE À LAQUELLE
LES DEMANDES DE PUIITS SCELLÉS SONT ADMISSIBLES

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3 MODIFICATION

L'article 5 est modifié par l'ajout de la date à laquelle les demandes relatives aux puits scellés sont admissibles.

Les demandes visant les puits scellés deviennent admissibles à compter du 1^{er} janvier 2023 lorsque la mise aux normes des installations sanitaires impose telle installation.

ARTICLE 4 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace toute politique et/ou règlement adoptés à cet effet.


ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	11 JUIN	2024
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	11 JUIN	2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT	09 JUILLET	2024
PUBLICATION	11 JUILLET	2024
ENTRÉE EN VIGUEUR	11 JUILLET	2024



CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
MAIRE SUPPLÉANT



ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE



RÈGLEMENT NUMÉRO 843-4-2024

N° de résolution
ou annotation

[The main body of the document is crossed out with a large diagonal line.]

[Handwritten signature in blue ink.]